

sage de ces prières est de toute ancienneté, car de tout temps les hommes ont pensé à demander au ciel la conservation des fruits de la terre, et particulièrement dans le temps de nos rogations, où la rouille est plus à craindre pour les moissons.

Il est probable que les peuples idolâtres, qui avaient coutume de faire des prières publiques à leurs faux dieux pour la prospérité des moissons, étant devenus chrétiens, adressèrent naturellement leurs prières au vrai Dieu pour le même sujet ; et rien n'égalait le charme d'innocence, de fraîche et suave poésie, de filiale confiance, qui fut ajouté par l'inspiration de la religion véritable à ces cérémonies où retentit surtout le nom de Marie.

Il est vrai que les processions et stations d'une église dans l'autre n'ont pu être pratiquées dans les premiers temps du christianisme, où il n'y avait point encore d'églises ; mais l'on commença à en bâtir dans les villes vers l'an 118, et dans les villages vers l'an 400 : d'ailleurs, les prières des rogations ont pu être établies avant que le nombre des églises se fût beaucoup multiplié. Les processions de chaque église faisaient le tour des champs de leur territoire, d'où elles ont été appelées *supplicationes amburbia*, supplications par les villes, ou par les champs, *ambaruales*.

L'usage des rogations s'étendit rapidement parmi les églises d'Afrique, d'Orient et des Gaules ; on faisait des processions et des prières publiques hors des villes et aux tombeaux des martyrs. Mais les abus ou le relâchement sont si prompts à s'introduire partout où il y a de l'homme ! il a tant besoin de vigilance auprès des choses saintes ! il lui faut être rappelé si souvent à la pureté des institutions primitives ! Saint Augustin commençait déjà à se plaindre à cet égard ; et Sidoine, qui vivait peu de temps après, en parle de même, en racontant la réforme qu'apporta saint Mamert. " Ces processions, dit Sidoine, se faisaient encore avant saint Mamert, mais avec négligence et sans ordre ni règle. On ne s'y comportait plus décemment ; on n'y observait plus le jeûne qui avait d'abord été établi."

Saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, rénova donc ces prières et ces processions qui ne répondaient plus à leur pieuse origine ; la pensée terrestre qui s'y trouvait nécessairement mêlée, devenait trop prédominante ; et il fallut lui opposer le jeûne et l'abstinence pour rappeler les esprits à tout ce qu'il y a de grave en même temps que de doux dans la pensée chrétienne.

Pour cet effet, saint Mamert assembla un concile à Vienne, non pas en 452 comme dit Adon, ni en 477 comme le disent quelques auteurs, mais en 474 ; et ce ne fut pas pour établir le jeûne des rogations, mais pour le rétablir ; car il était déjà dans la première institution par l'Eglise, toujours si sage, si prévoyante, si conforme aux besoins des temps. Ce jeûne s'est maintenu jusqu'à la révolution ; l'abstinence seule est aujourd'hui prescrite.

Le concile d'Orléans, tenu en 511, qui fut la dernière année du règne de Clovis, ordonna pour toute la France la même chose que saint Mamert avait ordonnée dans son diocèse ; et le pape Léon III, qui siégeait sur la fin du huitième siècle et au commencement du neuvième, ordonna la même chose pour toute l'Eglise. Ce fut saint Mamert qui choisit, pour faire les rogations, les trois jours avant l'Ascension.

Voulant éprouver la ferveur de son peuple, il marqua, pour le terme de la